

# **COURS 1 : LA NAISSANCE DE LA FRANCE MODERNE – DE L'ANTIQUITÉ À LA RENAISSANCE**

## **Introduction**

Lorsque l'on parle aujourd'hui de la « civilisation française », on pense spontanément à une langue, une littérature, une manière de vivre et de penser qui semblent avoir toujours existé. Pourtant, ce que nous appelons la France est le produit d'une histoire longue et parfois violente, faite de conquêtes, d'unifications forcées et de choix politiques délibérés. Ce cours vous propose de remonter aux origines de cette construction, depuis l'occupation romaine jusqu'au seuil de l'époque moderne, en passant par le Moyen Âge et la Renaissance. L'objectif est de comprendre comment un territoire morcelé, traversé par plusieurs langues et plusieurs cultures, a progressivement donné naissance à un royaume centralisé, puis à une nation.

### **1. L'héritage romain : la latinisation de la Gaule**

Avant l'arrivée des Romains, la Gaule était peuplée par des tribus celtiques, que les Romains appelaient « Gaulois ». Ces peuples partageaient des croyances religieuses (les druides), des langues celtiques et des structures sociales fondées sur la guerre et le clientélisme. Mais ils n'étaient pas unis : ils se faisaient la guerre entre eux, ce qui facilita la conquête romaine.

En 52 avant Jésus-Christ, après la célèbre bataille d'Alésia, Jules César acheva la conquête de la Gaule. Commença alors un processus de romanisation qui allait durer près de cinq siècles. Les Romains ne cherchaient pas à exterminer les populations locales, mais à les assimiler : ils construisirent des routes (comme la voie Domitienne), des aqueducs, des amphithéâtres et des villes nouvelles (Lyon, Narbonne, Arles). Ils imposèrent leur langue, le latin, non pas par décret, mais par le simple fait que parler latin devenait indispensable pour faire du commerce, pour occuper des fonctions administratives ou pour bénéficier de la protection de l'empire.

Le latin que l'on parlait en Gaule n'était pas le latin classique de Cicéron, mais un latin populaire, plus simple, mêlé de mots celtiques. C'est ce latin populaire qui, après des siècles d'évolution, donnerait naissance à l'ancien français. La preuve la plus célèbre de cette transition est constituée par les Serments de Strasbourg, prononcés en 842 par deux petits-fils de Charlemagne : l'un s'adressait à ses soldats en langue romane (l'ancêtre du français), l'autre en langue tudesque (l'ancêtre de l'allemand). Ce texte marque la naissance officielle d'une langue distincte du latin, même si celle-ci n'était pas encore fixée par l'écriture.

## **2. Le Moyen Âge : la France avant la France**

Après la chute de l'empire romain (476 après Jésus-Christ), la Gaule fut envahie par des peuples germaniques : Francs, Burgondes, Wisigoths. C'est Clovis, roi des Francs, qui unifia une grande partie du territoire et se convertit au christianisme en 496. Mais cette unité était fragile. À partir du IX<sup>e</sup> siècle, le royaume carolingien se morcela en une multitude de fiefs, et le roi de France ne contrôlait directement qu'un territoire réduit autour de Paris, l'Île-de-France. Le reste du pays était gouverné par de puissants ducs (Bourgogne, Aquitaine, Normandie) qui étaient théoriquement vassaux du roi, mais en réalité indépendants.

Cette fragmentation politique avait un pendant linguistique. Sur le territoire de ce qui allait devenir la France, on parlait deux grandes familles de langues. Au nord, la langue d'oïl, ainsi nommée parce que le mot pour dire « oui » était « oïl ». Au sud, la langue d'oc, où l'on disait « oc ». La frontière entre ces deux aires linguistiques passait approximativement du sud de Bordeaux à la limite nord de l'Occitanie, en traversant la vallée du Rhône. À l'intérieur de chaque aire, il existait des centaines de dialectes locaux, souvent mutuellement incompréhensibles.

Pourtant, c'est au Moyen Âge que naquit un premier sentiment d'appartenance commune. Les récits épiques, comme la Chanson de Roland (vers 1100), racontaient les exploits de héros combattant pour la chrétienté et pour le roi de France, même si ce dernier était souvent un personnage secondaire. Les chroniques médiévales, comme celles de Joinville (XIII<sup>e</sup> siècle) ou de Froissart (XIV<sup>e</sup> siècle), fixaient dans l'écriture la mémoire des événements fondateurs. Peu à peu, l'idée d'une « France » émergea, d'abord comme entité géographique, puis comme communauté de destin.

## **3. La Renaissance : le français devient langue d'État**

Le tournant décisif eut lieu au XVI<sup>e</sup> siècle, sous le règne de François I<sup>er</sup> (1515-1547). Deux événements majeurs marquèrent cette période.

Le premier fut l'ordonnance de Villers-Cotterêts, signée en août 1539. Ce texte de loi, qui compte plus de deux cents articles, est resté célèbre pour un seul article, l'article 111 : désormais, tous les actes de justice et tous les actes administratifs devaient être rédigés « en

langage maternel français » et non plus en latin. Cette décision avait plusieurs objectifs. D'abord, rendre la justice compréhensible par le plus grand nombre, puisque le latin était une langue savante que les justiciables ne parlaient pas. Ensuite, affaiblir l'influence de l'Église, qui utilisait le latin comme instrument de pouvoir. Enfin, renforcer l'autorité du roi en imposant une langue unique sur tout le territoire, concurrençant ainsi les langues régionales que les parlements locaux utilisaient parfois.

Le second événement fut culturel. Au retour des guerres d'Italie, les rois de France et les grands seigneurs avaient ramené dans leurs bagages des artistes, des architectes et des livres. L'Italie de la Renaissance – celle de Léonard de Vinci, de Machiavel, de Raphaël – devint le modèle à imiter. On construisit des châteaux somptueux (Chambord, Fontainebleau) et on traduisit abondamment les auteurs grecs et latins.

C'est dans ce contexte qu'un groupe de poètes, appelé la Pléiade et mené par Pierre de Ronsard et Joachim du Bellay, publia en 1549 un manifeste intitulé Défense et illustration de la langue française. Du Bellay y soutenait que le français n'était pas une langue inférieure au latin ou au grec, mais qu'il pouvait, à condition d'être cultivé, rivaliser avec les langues antiques. Il proposait pour cela d'enrichir le vocabulaire français par des emprunts au grec et au latin, par des néologismes, et par l'imitation des genres anciens (l'ode, l'élégie, l'épopée). Ce manifeste eut une influence considérable : il légitimait l'usage du français pour la poésie savante, et donc pour la pensée.

## **Conclusion**

De l'Antiquité à la Renaissance, la France s'est construite lentement, d'abord comme territoire latinisé, puis comme royaume féodal traversé de multiples langues, enfin comme État centralisé imposant le français comme langue administrative. Ce long processus n'a rien d'une évolution naturelle : il résulte de décisions politiques, de rapports de force et d'un travail culturel sur la mémoire collective. Au seuil du XVIIe siècle, la France était devenue une monarchie puissante, mais l'unification linguistique et culturelle était loin d'être achevée. C'est au siècle suivant, sous Louis XIV, que le français deviendrait la langue de la cour, de la noblesse et finalement de toute l'Europe cultivée.